

Membres en exercice : 24

Membres présents : 13

Nombre votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Henri BONNEFOY, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Marie-Jeanne SUZZONI, Gérard UGHETTO,

Étaient absents excusés : Sébastien BRUN, Corinne BOUYSSOU,

Étaient absents non excusés : Michel ARCHANGE, Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Éric POPEE.

Pouvoir : Serge CAPDEGELLE à Henri BONNEFOY
Maurice FORNO à Claude LABRO
Jean-Stéphane FRANCESCHI à Jean-Pierre RANCHON
Angélique PASCAL à Elisabeth SIGNORET

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

- ❖ Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance. Madame Elisabeth SIGNORET est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.
- ❖ Le Président vérifie le quorum : 13 présents - 4 procurations - 2 excusés - 5 absents non excusés
- ❖ Le Président demande à l'assemblée le mode de vote pour les délibérations qui, à l'unanimité, opte pour le vote à main levée.
- ❖ Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR :

1) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Claude LABRO

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2022

Rapporteur : Madame Elisabeth SIGNORET

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Laurent LEROY

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

4) ACTUALISATION DES MODALITES D'AMORTISSEMENT EN M49

Rapporteur : Monsieur Claude LABRO

Monsieur le Président annonce aux membres du comité syndical qu'il convient d'actualiser la gestion des amortissements des immobilisations et des subventions du Siaepa, précédemment fixées par délibération N° 25/2017 en date du 15 novembre 2017.

Or, la nouvelle version de l'instruction budgétaire et comptable M49 est entrée en vigueur par arrêtés du 9 décembre 2021. Elle rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC).

Le Président rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet de constater annuellement la dépréciation des biens et de dégager des ressources d'autofinancement pour leur renouvellement. La valeur réelle des immobilisations s'inscrit dans l'actif et la charge consécutive à leur remplacement s'étale dans le temps.

. Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur hors taxe pour les activités assujetties à la TVA.

. Le plan d'amortissement en cours doit être poursuivi selon ses modalités initiales jusqu'à son terme sans modification possible sauf en cas de cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction. Cette modification fait l'objet d'une délibération.

. Le calcul de l'amortissement est effectué en mode linéaire, à partir de l'année qui suit l'acquisition.

. Selon l'article R.2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut déterminer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an. Le Président propose de fixer ce seuil à 1 000,00 €.

Une fois totalement amortis, ces biens sortent de l'actif à l'appui d'un certificat administratif de l'ordonnateur.

. Les subventions d'équipement transférables - reçues pour le financement de biens amortissables et imputées aux comptes 131 et 133, s'amortissent selon la même cadence que les biens concernés.

SYNTHÈSE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

SERVICE EAU POTABLE		
CA	CATEGORIES DE BIENS	DUREE
	<i>Seuil unitaire des biens de peu de valeur amortissable en 1 an : 1 000,00 €</i>	
Ré	Réseaux des canalisations pour adduction d'eau	50 ans
Bât	Bâtiments et installation de génie civil	40 ans
Bât	Bâtiments légers, abris	15 ans
Ag	Agencements et aménagements divers (20 ans
Ins	Installations électromécaniques	10 ans
Ou	Outillage et matériel d'exploitation	15 ans

Vé	Véhicules utilitaires	5 ans
Mo	Mobilier	15 ans
Ma	Matériel de bureau	7 ans
Log	Logiciels et matériel informatique	3 ans
	Géoréférencement des réseaux	50 ans
Sc	Schéma directeur	10 ans
Frd	Frais d'études non suivis de réalisation, de recherche et de développement	5 ans
SERVICE ASSAINISSEMENT		
CATEGORIES DE BIENS		DUREE
<i>Seuil unitaire des biens de peu de valeur amortissable en 1 an : 1 000,00 €</i>		
Rés	Réseaux des canalisations d'assainissement	50 ans
SS	Station d'épuration - génie civil	50 ans
	Station d'épuration - équipement	20 ans
B	Bâtiments et installation de génie civil	40 ans
	Bâtiments légers, abris	15 ans
	Agencements et aménagements divers	20 ans
	Outillage et matériel d'exploitation	15 ans
	Véhicules utilitaires	5 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériel de bureau	7 ans
	Géoréférencement des réseaux	50 ans
	Schéma directeur	10 ans
	Logiciels et matériel informatique	3 ans
Frd	Frais d'études non suivis de réalisation, de recherche et de développement	5 ans

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS TRANSFÉRÉES PAR LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le Président rappelle qu'en 2017, le comité syndical avait prorogé les durées d'amortissement des immobilisations transférées par les communes membres, comme suit :

- Délibération n° 31/2008 du 15/04/2008, portant sur les amortissements des immobilisations transférées au SIAEPA par les communes membres sur l'exercice 2007 :

CATEGORIES DE BIENS	DUREE
Réseaux d'eau et d'assainissement	60 ans
Frais de recherche	5 ans
Subventions	15 ans

- Délibération n° 08/2013 du 30/01/2013, portant sur la durée d'amortissement des biens transférés par la commune de Saint Christol sur l'exercice 2013 :

CATEGORIES DE BIENS	DUREE
Construction de réseaux	40 ans
Station d'épuration, de pompage et aménagements divers	30 ans
Acquisition de gros matériel et équipements	20 ans
Acquisition de petit matériel	5 ans

Monsieur le président propose d'adopter d'une part, les modalités précitées et les tableaux de synthèse et d'autre part de reconduire les durées fixées par ces 2 délibérations pour les amortissements en cours.

VOTE :**Pour : 17****Contre : 0****Abstention : 0****5) DECISION MODIFICATIVE N° 1- 2023 AU CHAPITRE 041**

Rapporteur : Monsieur Claude LABRO

Monsieur le Président explique la nécessité d'abonder en dépenses et en recettes au chapitre 041 en vue de l'intégration des frais d'études et des frais d'insertion liés aux chantiers en cours.

Il s'agit d'une opération d'ordre, pas budgétaire comme ci-après :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
PG : OPERATIONS FINANCIERES		55 974,38		55 974,38
Frais d'études			2031	54 755,00
Frais d'insertion			2033	1 219,38
Réseaux d'adduction d'eau	2153 21531	33 870,00		
Réseaux d'assainissement	2153 21532	150,00		
Immo. corpor. en cours-Instal, matériel, outil.	2315	21 954,38		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		55 974,38		55 974,38

VOTE :**Pour : 17****Contre : 0****Abstention : 0****6) DECISION MODIFICATIVE N° 2-2023 RELATIVE A L'ACHAT/REPRISE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Rapporteur : Monsieur Claude LABRO

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que le SIAEPA de Sault a fait l'acquisition d'une débroussailleuse pour l'entretien de ces Step et de ces réservoirs dont la puissance s'est avérée insuffisante. Un nouvel outil plus performant a été acheté contre la reprise de l'ancien. L'écriture comptable nécessite une augmentation de crédits aux articles ci-après.

Il s'agit d'une opération d'ordre : il convient de modifier l'inscription au chapitre 042 comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Dépenses Imprévues	022	-699,00		
Valeur comptables des immobilisations cédées	675 042	699,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		0,00		
PG : OPERATIONS FINANCIERES				
Autres			2158 040	699,00
PG : TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE				
Subvention Equipement - communes			1314 029	-699,00
RECETTES - INVESTISSEMENT				0,00

VOTE :**Pour : 17****Contre : 0****Abstention : 0****QUESTIONS DIVERSES**

✓ Réunion trimestrielle avec Suez du 26 septembre 2023 :

AUREL - FERRASSIERES - MONIEUX - SAINT CHRISTOL - SAINT TRINIT - SAULT

- . les investissements réalisés par le nouveau délégataire, Suez, sont conformes au contrat
- . la mise en place de la télérelève est en cours et devrait s'achever en décembre 2023
- . d'importants travaux de recherche de fuites ont été réalisés
- . une permanence clientèle est instaurée 1 journée par mois, le mercredi

✓ Fin DSP avec Véolia :

. Le bilan de fin de DSP établit que les rendements, révisés à la baisse et inscrits dans l'avenant de 2018, n'ont pas été atteints. Le Siaepa est alors en droit d'appliquer des pénalités. Conserver la garantie à première demande d'un montant de 88 000,00 € (remise par Véolia lors de la signature du contrat initial) serait une alternative.

✓ Interconnexion :

. Le 5 octobre 2023 est prévu une réunion avec le syndicat Durance Ventoux (SEDV) à Cheval Blanc pour l'établissement d'un prix de vente de l'eau au Siaepa

. Le portage de la maîtrise d'ouvrage reste à déterminer mais sera probablement assuré par le SEDV

. Une réflexion sur la révision des quotas d'achat d'eau auprès de la SEM va être engagée. En effet, l'approvisionnement en eau via l'interconnexion va réduire les volumes achetés à la Sem.

✓ Avancée des travaux :

. 3^{ème} programme d'économie d'eau : les travaux sur Aurel reprennent 2^{ème} quinzaine d'octobre 2023

. Raccordement des eaux usées du Hameau de la Loge : les travaux ont repris début septembre 2023. Commande du PR effectuée auprès d'Enédis pour un branchement dernière semaine de décembre 2023.

. Step de St Christol : dernière réunion jeudi 28 septembre 2023 qui acte la fin des travaux. L'inauguration de la station aura lieu en présence des financeurs, entre le 23 et le 27 octobre 2023.

. Gros consommateurs : les bâches ont été installées, les grillages de clôture doivent être posés.

✓ SPANC :

. Les contrôles périodiques et règlementaires d'assainissement non collectif sont programmés pour cet automne et auront lieu sur la commune de Sault.

Fin de la séance à 10H25

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET

Le Président,
Claude LABRO